



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 25/01/2022 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Eric SANDJIVY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409264 SALESIIENNE / CAMILLIENNE D1 du 23/01/22

Courriel de Camillienne du 21/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs à la COVID (4) avec justificatifs à l'appui.

La commission fixe la rencontre au 27/02/22.

Match n° 23409780 RC PARIS 10 / ESC XVème D3.B du 23/01/22

Courriel de RC Paris 10 du 21/01/22 déclarant son 2^{ème} forfait avisé.

Hors de la présence de M. PINTO, la commission enregistre le deuxième forfait avisé de l'équipe RC PARIS 10.

Match n° 23409778 COURONNES OFC 2 / AS PARIS 2 D3.B du 23/01/22

Après lecture de la FMI, match non joué motif : absence de l'équipe visiteuse.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'AS PARIS et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Lorsqu'une programmation d'un match est maintenue sur le site du district, l'établissement de la FMI est obligatoire et les équipes doivent être présentes. Si un obstacle au déroulement de la rencontre est survenu entre le vendredi à 16H et le jour du match cela doit être consigné sur le procès-verbal du match et la commission statuera.

Match n° 23926999 HOMENETMEN A / AS CENTRE DE PARIS D4.B du 16/01/22

Courriel de Homenetmen du 20/01/22 nous informant du dysfonctionnement de la tablette au moment de la clôture de la FMI et que le score est de 0 / 0 sans carton jaune ni rouge

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score et l'absence de sanction administrative.

La commission en prend note et enregistre le score et précise que les dysfonctionnements de la FMI doivent être signalés par courriel au secrétariat du district, à partir de la messagerie officielle du club, et cela, avant le lundi 12H.

Match n° 23927112 PARIS 15 AC 3 / GOUTTE D'OR FC D4.C du 23/01/22

Courriel de PARIS 15 AC du 24/01/22 nous informant du dysfonctionnement de la tablette, et le refus de l'arbitre officiel d'utiliser un support papier.

La commission regrette cette décision et fixe la rencontre au 27/02/22.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ**Match n° 23460278 SUPERNOVA / PARIS 15 AC D1 du 22/01/22**

Courriel de Supernova du 24/01/22 nous informant de 3 cas positifs à la COVID dans son effectif et plusieurs cas contacts justificatifs à l'appui.

La commission fixe la rencontre au 26/02/22.

CHAMPIONNAT & COUPE ANCIENS**Championnat****Match n° 23433926 RACING CUB 18 / CAMILLIENNE D1 du 23/01/22**

Courriel de la Camillienne du 21/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs à la COVID (3 avec justificatifs).

Hors de la présence de M. FLEURY, la commission fixe la rencontre au 13/02/22.

Match n° 23963689 Enfants de la Goutte d'Or / CAP Nord 11 D2.B du 30/01/22 match de la J5 remis

CAP NORD a également un match de coupe au 30/01/22, celui-ci est maintenu.

La commission fixe la rencontre au 27/02/22.

Match n° 23963732 ENFANTS GOUTTE D'OR / SALESIENNE D2.B du 16/01/21.

Un rapport a été demandé le 18/01/22 au club des EGO motivant son absence. Cette demande est restée sans effet.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe des ENFANTS GOUTTE D'OR et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Coupe

Match n° 24304280 ES 16^{ème} / ES Petits Anges du 30/01/22

Petits Anges demande le report de la rencontre motif : joue en championnat le même jour en championnat.

La commission fixe la rencontre au 27/02/22.

JEUNES

U14

Championnat

Match n°23404963 Antillais Paris 19 / Couronnes OFC D2.B du 05/02/22

Courriel de Couronnes O.F.C. du 24/01/22 nous demandant l'inversion de la rencontre Motif invoqué : Le match « aller » n'a pas eu lieu pour cause de forfait. Il est rappelé les dispositions de l'article 23.8 du RSG – Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

La commission donne suite à la demande de COURONNES OFC et inverse la rencontre :
– COURONNES OFC / ANTILLAIS PARIS 19

Match n°23930475 Nicolaïte de Chaillot / AS Paris U14 D4b du 15/01/22

Reprise du dossier PV du 11/01/22 - Courriel de l'arbitre officiel qui confirme que les deux équipes n'ont pas respecté les formalités d'avant-match dans les délais. De plus, les deux équipes ont maintenus les compositions en état en clôturant la FMI sans avoir préalablement écarté les joueurs non munis d'un pass sanitaire valide

Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission donne match perdu par pénalité (-1 point) aux deux équipes et leur rappelle que le contrôle des pass sanitaire est obligatoire et non facultatif et qu'ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas retarder voire empêcher le coup d'envoi de la rencontre.

Match n°23930477 AS Paris 2 / ESC Paris 20 D4.B du 22/01/22

Après lecture de la FMI, match non joué motif : absence de l'équipe visiteuse.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de l'ESC PARIS 20 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n°23930288 SALESIENNE PARIS 3 / ES 16^{ème} 4 D4.A du 26/02/22

Accord des 2 clubs pour jouer cette rencontre le 16/04/22

La commission donne son accord.

Coupe

Match n° 24241951 Pouchet Paris XVII CS / Paris FC du 12/02/22

Courriel de Pouchet Paris XVII C.S. du 20/01/22 proposant deux dates pour le match : 29/01/22 et 12/02/22. Sauf Paris FC joue en championnat R1 le 29/01/22 et 12/02/22 et le PFC propose de jouer les mercredis sauf le 25/01/22.

La commission avait déjà anticipé ces cas de figure et c'est pour cela que les clubs ont été invités à s'entendre pour jouer en semaine avant la date butoir fixée au 16/02/22 voire de demander l'inversion de la rencontre en cas de terrain indisponible pour POUCHET.

La commission est dans l'attente de la proposition du club de POUHET avant la prochaine commission de la COC du 01/02/22.

Match n°24226114 Salésienne de Paris 3 / Solitaire FC 2 Coupe Amitié U14 du 25/01/22

Match arrêté par l'arbitre, au vu des motifs de l'interruption et des actes relevant de la discipline.

La commission transmet le dossier en premier lieu à la commission des SR pour décision.

U16

Match n°23434739 CFFP 2 / Espérance Paris 19^e D1 du 23/01/22

Courriel de l'Espérance Paris 19^e du 20/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs à la COVID (4) avec justificatifs à l'appui.

La commission fixe la rencontre au 13/02/22.

Match n°23434143 CAMILLIENNE / MACCABI PARIS METROPOLE D1 du 23/01/22

Courriel de la Camillienne du 21/01/22 nous demandant le report du match. Motif : suite à un problème de créneau avec la ville de Joinville n'ayant laissé aucun créneau au BRES de la DJS de Paris pour les clubs parisiens sur le stade GARCHERY.

Hors la présence de MM BENGUIGUI & FLEURY, la commission fixe la rencontre au 13/02/22.

Match n°23927312 FC Solitaires 2 / RC Paris 10 2 D3.C du 16/01/22

Courriel de RC Paris 10 du 19/01/22 nous informant que l'équipe recevant (FC Solitaire 2) n'était pas présente pour les accueillir.

Hors de la présence de MM. PINTO & CHERUBIN, la commission demande au FC SOLITAIRES un rapport circonstancié sur l'absence à match de son équipe 2 pour le 31 janvier 2022 – décision sera prise lors de la réunion du 01/02/22.

Match n°23927318 RC Paris 10 2 / AF Paris 18 2 D3.C du 23/01/22

Courriel de RC Paris 10 du 24/01/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu justifié sur la FMI Motif : Malaise d'un joueur de l'AF Paris 18 dans les transports.

Attestation de l'AF PARIS 18 et certificat médical des urgences TROUSSEAU.

Les autres joueurs et l'adjoint du coach (majeur) étaient présents au stade à 15H45. L'équipe recevant ayant le terrain jusqu'à la fermeture du stade a proposé d'effectuer les procédures d'usage d'avant-match mais le responsable a décliné cette invitation. Sur le certificat médical, le service d'urgence de Trousseau précise que le jeune était accompagné par au moins l'un de ses parents.

Hors de la présence de MM. PINTO & CHERUBIN, la commission demande au club AF PARIS 18 un rapport circonstancié sur l'absence à match de son équipe 2 pour le 31 janvier 2022 – décision sera prise lors de la réunion du 01/02/22.

U18

Match n°23965479 Paris CA 2 / Racing Club 18 D3.C du 23/01/22

Accord des 2 clubs pour jouer cette rencontre le 13/02/22 Motif : indisponibilité du terrain

La commission donne son accord.

Match n° 23433990 ES16ème / Esperance Paris 19^e D1 du 23/01/22

Courriel de l'ES 16^{ème} du 20/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs à la COVID (4) avec justificatifs.

La commission fixe la rencontre au 27/02/22.

Match n°23434031 Paris AC 15 / Salésienne de Paris U18 D1 du 13/02/22

Match n°24206267 Antillais Paris 19^e / Salésienne de Paris coupe 75 du 13/02/22 date butoir au 16/02/22

Courriel de la Salésienne de Paris du 20/01/22 nous informant que 2 matchs (championnat et coupe) sont programmés le même jour pour leur U18 A.

Courriel de la Salésienne de Paris du 24/01/22 demandant au club Antillais Paris 19 leurs disponibilités pour jouer le match avant le 16/02/22.

La commission demande au club ANTILLAIS Paris 19 une date en semaine, subsidiairement la commission demande au club de la Salésienne la même chose au cas où le club recevant aurait une indisponibilité. De cette façon, la commission pourra fixer une date de match lors de sa prochaine réunion le 01/02/22.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Il est rappelé les dérogations de classement de terrain accordées à la demande des clubs pour la saison 2021/222 :

- PV du 28/09/21 Stade Pitray Olier, terrain n 1 et 2 pour l'ensemble des catégories
- PV du 12/10/21 stade Déjerine, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 12/10/21 stade Louis Lumière, terrain n°2 pour l'ensemble des catégories (**SUPPRIME**)
- PV du 19/10/21 Stade de la Porte de Bagnolet pour les matches JEUNES.
- PV du 19/10/21 Parc des sports de Puteaux, terrain n°5 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Jules Ladoumègue, terrain n° 2 pour les matches JEUNES.
- PV du 14/12/21 stade Suzanne Lenglen, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.

Avis de la commission fédérale des terrains et installations pour le stade de la MUETTE – NNI 751160401 interdisant toutes compétitions de football à 11 sur ce terrain jusqu'à la réalisation des travaux à mettre en œuvre.

La commission retire la programmation des matches du club des ENFANTS DE PASSY sur ce terrain et demande aux

clubs concernés de proposer un terrain de repli. (PV du 18/01/22)

Match en retard du 16/01/22

Séniors D3 A ENFANTS DE PASSY / PARIS SPORT CULTURE 2

U16 D2 B ENFANTS DE PASSY / CHAMPIONNET

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass sanitaire est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée et peut aller jusqu'aux dispositions prévues par le COMEX en date du 20/08/21 et dont deux extraits repris ci-dessous devraient ramener les protagonistes à la raison :

*.....Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, **le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.***

*.....De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, **outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.***

SANCTIONS SPORTIVES

Transmission par la Ligue de Paris-IDF des clubs débiteurs envers la LPIFF en date du 13/12/21 avec application de la pénalité d'un point sur tous les matches de l'équipe 1 de la catégorie fanion du club.

Les clubs concernés sont avertis par courriel séparé sur la messagerie officielle du club.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

23926914 JS Paris 1 / PC Paris 18 2 Seniors D4 A du 23/01/22

23434633 ES16 2 / Paris Sport Culture U18 D2 du 23/01/22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

CDM D1 : Match n° 23485905 ESC XV / ENFANTS DE PASSY du 16/01/22

U16 D3.C : Match n° 23927312 SOLITAIRES FC 2 / RC PARS 10 2 du 16/01/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/2021)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/2021)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/2021)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

COUPE 75 CDM

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

COUPE 75 U18

1/16 de finale **date butoir le 16/02/22 sous peine de match perdu aux 2 équipes.**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U16

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

COUPE 75 U16 Amitié

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U14

1/8 de finale **date butoir le 16/02/22 sous peine de match perdu aux 2 équipes.**

1/4 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 Anciens

1/16 de finale 30/01/22 – tirage effectué le 11/01/22 (voir site)

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Tour de cadrage le 19/02/22 - tirage effectué le 18/01/22 (2 matches - voir site)

1/8 de finale le 05/03/22.

La commission fixe la date butoir pour disputer les rencontres respectivement au :

- 19/02/22 pour le tour de cadrage

- 05/03/22 pour le 1/8 de finale

Sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.